



## LIQUIDATION JUDICIAIRE

-----  
Par Caravelle

Bonjour,

Mon fils était gérant d'une petite EURL de transport ayant compté 1 salarié dont l'activité principale s'est arrêtée suite à la fermeture d'un accès à un refuge de montagne. Début janvier 2020, une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte et un liquidateur a été nommé. Quelques mois difficiles se sont écoulés avec changement de domicile, confinements, vraisemblablement pertes de courriers... La mauvaise surprise est que l'URSSAF a continué d'exiger des cotisations et contributions sociales pour l'année 2020, cotisations qui ne correspondent à rien puisque il n'y a plus d'activité, de gérant et de salarié et pour des montants astronomiques.

Quelle serait la procédure pour arrêter ce décompte ? Est-ce au liquidateur de procéder à la radiation du registre du commerce ?

Merci